

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Pour obtenir la carte d'étudiant et les certificats de scolarité :

A PARTIR DU 5 SEPTEMBRE 2019

Vous devrez vous présenter à l'Ecole d'Architecture de Paris la Villette, bureau 13 – Bureau des Relations Internationales avec les documents suivants :

- 1) • **POUR LES ETUDIANTS DE L'UE** : Photocopie votre **carte européenne assurance maladie valable toute la durée de votre séjour**, ou une attestation délivrée dans votre pays d'origine

- 2) Photocopie de **l'assurance responsabilité civile (pour TOUS les étudiants)**.
Si vous ne disposez pas de cette assurance vous pouvez vous adresser à l'une des mutuelles étudiantes.
Attention : si vous louez un logement en France et que vous avez acheté une assurance pour ce logement, il est possible que la responsabilité civile soit comprise dans cette assurance : vérifiez avant d'en acheter une !

Vous avez 2 possibilités pour obtenir votre assurance responsabilité civile :

- En vous rendant à l'une des ces adresses : (coût : environ 15 euros)

- **soit la LMDE –**
> **7 rue Danton** 75006 PARIS
Métro Odéon ou RER St Michel
Du lundi au vendredi : 9h30 à 17h30 sans interruption
*En cas d'affluence, ils n'accueillent plus de nouveaux visiteurs 1h avant l'heure de fermeture indiquée.
- **ou la SMEREP –**
> **54 boulevard Saint-Michel** 75006 PARIS
RER B Luxembourg ou ligne 10 Cluny-la-Sorbonne ou ligne 4 Saint-Michel
Ouvert du lundi au vendredi : 9h-17h50 (17h20 le vendredi)

- en souscrivant sur Internet :  **Attention le prix est plus élevé : 27€ / an**

- **SMEREP** : https://www.smerep.fr/adhesions/nouvelle?garantee_id=pack-smerep